

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE  
L'HÉRAULT  
CANTON DE  
LODÈVE

COMMUNE DE  
LODÈVE

DÉCISION

numéro  
**MLDC\_251127\_085**

portant sur

**AVENANT N°1 AU LOT N°10 PLOMBERIE, GÉNIE CLIMATIQUE DU MARCHÉ  
DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU SPORT  
DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU COMPLEXE BEAUMONT**

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la décision du Maire n°MLDC\_250121\_001 du 21 janvier 2025 relative à l'attribution du lot n°10 Plomberie, génie climatique du marché de travaux relatif à la construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer, en cours d'exécution, des modifications de prestations au lot n°10 Plomberie, génie climatique du marché de travaux relatif à la construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, entraînant des moins-values,

**DÉCIDE**

**- ARTICLE 1 :** De conclure l'avenant n°1 au lot n°10 Plomberie, génie climatique du marché de travaux relatif à la construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, avec l'entreprise HENRY, afin de modifier, en cours d'exécution du marché, les prestations initiales, entraînant une moins-value,

**- ARTICLE 2 :** De préciser que le montant de l'avenant s'élevant en moins-value à quinze-mille-trois cent euros Hors Taxes (15 300,00 € HT), soit dix-huit-mille-trois-cent-soixante euros Toutes Taxes Comprises (18 360,00 € TTC), introduit un écart de moins vingt-trois virgule quatre-vingt-trois pourcent (- 23,83 %) par rapport au montant du marché initial, le portant ainsi à quarante-huit-mille-neuf-cent-quatre euros HT (48 904,00 € HT), soit cinquante-huit-mille-six-cent-quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingts centimes TTC (58 684,80 € TTC),

**- ARTICLE 3 :** De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

**- ARTICLE 5 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20251127-lmc122404-AR-1  
1

Date de télétransmission : 27/11/25  
Date de publication : 03/12/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt sept novembre deux mille vingt-cinq,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE



*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1<sup>1</sup>

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

MAIRIE DE LODÈVE  
Place de l'hôtel de ville  
34700 LODÈVE

**B - Identification du titulaire du marché public**

HENRY  
ZAE Les Tannes Basses – 9 rue du Grenache  
34800 CLERMONT L'HERAULT

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

**2025TVX013 \_ Construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont,  
à Lodève « Lot n° 10 : Plomberie / Génie Climatique »**

■ Date de la notification du marché public : 03/02/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 64 204,00 €
- Montant TTC : 77 044,80 €

<sup>1</sup>

## D - Objet de l'avenant

### Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations modifiées sur le Lot n° 10 PLOMBERIE / GENIE CLIMATIQUE, de l'entreprise HENRY concernant :
  - La suppression de certaines installations de plomberie de l'office (- 15 300,00 € HT)

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une moins-value de – 15 300,00 € HT sur son marché

### Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non                             Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT :                    - 15 300,00 €
- Montant TTC :                    - 18 360,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : -23,83 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT :                    48 904,00 €
- Montant TTC :                    58 684,80 €

### Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non                             Oui

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)